

Risque, recherche, société

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 7, Numéro 1, 1, Janvier - Février 2000, Editorial

Auteur(s) : Jean-Claude ICART

Résumé : Problématique émergente, apparue en France en 1992-1993, lors de la mise en place de l'Agence du médicament¹, la sécurité sanitaire est devenue l'une des principales priorités politiques des responsables européens. Le récent livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire, sa communication sur « le recours au principe de précaution » (« dont l'usage n'a pas été défini par le Traité »), la note sur « la responsabilité environnementale » témoignent de l'importance de la réflexion engagée et des évolutions envisagées, d'autant plus impérieuses qu'ont pu être également éprouvées dernièrement les incidences grandissantes de ces questions sur le plan international.

ARTICLE

Problématique émergente, apparue en France en 1992-1993, lors de la mise en place de l'Agence du médicament¹, la sécurité sanitaire est devenue l'une des principales priorités politiques des responsables européens. Le récent livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire, sa communication sur « le recours au principe de précaution » (« dont l'usage n'a pas été défini par le Traité »), la note sur « la responsabilité environnementale » témoignent de l'importance de la réflexion engagée et des évolutions envisagées, d'autant plus impérieuses qu'ont pu être également éprouvées dernièrement les incidences grandissantes de ces questions sur le plan international.

En France, les décisions récentes² et la création d'agences autonomes³ ont commencé de donner forme institutionnelle à ce qui apparaît désormais comme les conditions sine qua non d'une expertise compétente en matière d'évaluation du risque : la stricte séparation des instances (expertise, opérateurs économiques, autorités), la mise en œuvre du principe de précaution, la transparence des décisions, la déchiffrabilité du système aux yeux du public. La succession de crises et de dysfonctionnements auxquels ces dispositifs ont été confrontés ont déjà apporté quelques précisions sur l'importance des changements introduits⁴.

La mise en pratique du principe de précaution dans le cadre de l'évaluation du risque (et non pas uniquement dans le cadre de sa gestion comme semble le préconiser le document de la Commission), la prise en considération associée à ce principe de la notion de « risque potentiel plausible »⁵, et de l'obligation de recherche qu'elle induit, pourraient marquer le départ d'une réorganisation profonde des liens entre recherche et société. Fondement impératif de la politique de sécurité alimentaire, l'analyse du risque pourrait ainsi engager la recherche à agir non plus uniquement dans le cadre d'un contrat de progrès, mais à intervenir également dans la perspective d'un souci du monde, tel qu'il se présente. Question qui inclut également le problème non encore résolu de la prise en compte et de l'intégration du débat public sur l'innovation.

Engagée pour rétablir « *la confiance de l'opinion publique dans l'approvisionnement, les connaissances scientifiques, la législation et les contrôles en matière d'alimentation* », la réflexion sur la gestion des risques sanitaires débouche de fait, sur un ensemble de questions relevant d'une évolution générale et que désigne le concept encore flou de développement durable.

Questions qui seront le fil directeur de ce nouveau volume tout au long de cette année (voir p. 112 les dossiers 2000).

¹ Aujourd'hui l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS).

² Loi du 1^{er} juillet 1998, relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

³ L'AFSSAPS, l'AFSSA, l'IVS.

⁴ Voir le rôle novateur, sur le plan de la prise de décision publique, de l'évaluation effectuée par l'AFSSA, des risques liés à la levée de l'embargo sur la viande de bœuf anglaise.

⁵ Rapport Kourilsky et Viney, *Le Principe de précaution*, chapitre II, B, l'analyse des risques.